

# REGLEMENT COMPLET DU JEU CONCOURS

La Scop Ethiquable a 20 ans. Et c'est grâce à vous.

---

## ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

**Ethiquable**, Société coopérative ouvrière de production à forme anonyme, ayant son siège social situé allée du commerce équitable, 32500 Fleurance et immatriculée au RCS d'Auch sous le numéro 449 164 482, ci-après « la Société organisatrice », organise un **jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « La Scop Ethiquable a 20 ans. Et c'est grâce à vous »**, ci-après « le Jeu ».

## ARTICLE 2 – ANNONCE DE L'OPÉRATION

Le Jeu se déroule **du 1er juin 00h01 au 31 décembre 2023 à 23h59 inclus** et fait l'objet d'une communication via les supports suivants :

- 11 tablettes de chocolat équitable et bio de la marque Ethiquable commercialisées en grande surface
- Réseaux sociaux de la Scop Ethiquable (Facebook, Instagram...)
- Page dédiée à l'adresse Internet : <https://www.ethiquable.coop/20ans>

## ARTICLE 3 – LES PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute **personne physique majeure** (à la date de participation) résidant en France métropolitaine (Corse incluse), ci-après « le(s) Participant(s) », à l'exclusion des équipes salariées de la Société organisatrice ayant participé directement à l'organisation du Jeu et détenant des informations leur permettant de se soustraire partiellement ou totalement au hasard régissant le présent Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives vivant sous le même toit.

La Société organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du Jeu.

**La participation au Jeu est limité à une (1) participation par foyer (même nom, même adresse).**

## **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Il s'agit d'un Jeu sans obligation d'achat

Pour participer au Jeu, le Participant doit entre le **1er juin 00h01 et le 31 décembre 2023 à 23h59 inclus** :

**Étape 1** : Se rendre sur la page dédiée à l'adresse Internet :

<https://www.ethiquable.coop/20ans>

**Étape 2** : Remplir le formulaire proposé par la Société organisatrice et servant de base au Jeu. Il doit y indiquer ses Nom, Prénom, adresse email, téléphone, adresse postale.

**Étape 3** : Ajouter un commentaire libre dans le livre d'or des 20 ans de la Scop Ethiquable

## **ARTICLE 5 – DÉSIGNATION ET INFORMATION DES GAGNANTS**

Il y a au total **cinquante et un (51) gagnant(s)**.

A la fin de la période du Jeu, le 31 décembre 2023, un tirage au sort sera effectué pour désigner les gagnants.

Les gagnants seront avertis par email à l'adresse électronique indiquée dans le formulaire de participation au Jeu.

## **ARTICLE 6 – LES DOTATIONS**

Il y a **cinquante et un (51) lots à gagner**.

Les dotations offertes sont les suivantes :

**1<sup>ER</sup> GAGNANT : Week End Terroir & Chocolat en Gascogne pour 2 personnes d'une valeur de 500€**

→ Hébergement à la Maison Ardure

- 2 nuits avec petit-déjeuner • 278€
- Dîner table d'hôte Découverte de la gastronomie du terroir Gascon • 70€
- Accès au spa • 20€

Maison Ardure • Chambres d'hôtes de charme • Lieu dit Ardure • 32700 Terraube  
<https://www.ardure.fr>

→ Activités pour 2 personnes à Lectoure avec l'Office du Tourisme Gascogne Lomagne

- Visite guidée de Lectoure (32700) avec montée au clocher-tour de la ville • 10€
- ½ journée de location de VTT électrique par personne • 40€
- 1 Entrée par personne à l'Espace aqua-détente du Spa Thermal de Lectoure • 34€ • <https://www.valvital.fr/Spa-Sejours/Lectoure-Station-thermale-de-Lectoure>
- 1 affiche de la ville • 18€

Office du Tourisme Gascogne Lomagne • Place Gén De Gaulle • 32700 Lectoure • <https://gascogne-lomagne.fr>

→ Activités pour 2 personnes à la chocolaterie Ethiquable à Fleurance

- Découverte du parcours de visite de la chocolaterie
- Démonstration Chocolat avec notre chocolatier Vincent
- Atelier Dégustation de Chocolat • 10€
- 20€ de bon d'achat à la boutique de la chocolaterie Ethiquable

Le séjour devra être réservé aux dates de basse saison, soit en avril, mai, juin et septembre 2024 hors ponts (1 et 8 mai, Ascension, Pentecôte).

**DU 2<sup>e</sup> AU 51<sup>e</sup> GAGNANTS : 50 coffrets gourmands Ethiquable Spécial 20 ans**

Le coffret Ethiquable Spécial 20 ans contient 8 produits iconiques de la Scop, d'une valeur totale de 23,31€, soit :



Café arabica moulu Équateur Terroir de Loja • 250g  
Code EAN 3760091720016  
PMC conseillé : 4,69€



Thé vert gingembre citron vert thé origine Ceylan • 20 sachets • 36g  
Code EAN 3760091720160  
PMC conseillé : 2,98€



Sucre complet de canne Pérou • 500g  
Code EAN 3760091720207  
PMC conseillé : 2,72€



Chocolat noir 70% Pérou Grand cru Amazonas • 100g  
Code EAN 3760091724632  
PMC conseillé : 2,49€



Chocolat noir 74% Côte d'Ivoire Grand cru M'Brimbo • 100g  
Code EAN 3760091727824  
PMC conseillé : 2,49€



Chocolat Lait 53% Guatemala Grand cru Alta Verapaz • 100g  
Code EAN 3760091726414  
PMC conseillé : 2,72€



Chocolat noir Quinoa 65% de cacao Pérou & Haïti • 100g  
Code EAN 3760091720627  
PMC conseillé : 2,39€



Thym Paysans d'ici Cueillette sauvage Ardèche • 23g  
Code EAN 3760278865776  
PMC conseillé : 2,83€

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune remise de leur contrevalet en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Il est précisé que la Société organisatrice ne propose pas, aux gagnants, de garantie commerciale sur les lots mis en jeu et remportés par ces derniers.

Enfin, pour l'ensemble des lots, la Société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés.

## **ARTICLE 7 – REMISE DES LOTS**

→ **Le gagnant du 1<sup>e</sup> prix** sera avisé par mail. Il se devra d'indiquer ses dates de séjour à la Société organisatrice sachant que le séjour devra être réservé aux dates de basse saison, soit en avril, mai, juin et septembre 2024 hors ponts (1 et 8 mai, Ascension, Pentecôte).

A réception des dates de séjour du gagnant, la Société organisatrice mettra le gagnant en relation avec la Maison Ardure, l'Office du Tourisme Gascogne Lomagne et la responsable du parcours de visite de la chocolaterie Ethiquable afin de finaliser les réservations du séjour.

En cas d'annulation du séjour par le gagnant, la Société organisatrice doit être informée par le gagnant au moins 1 mois avant la date initiale de réservation afin de pouvoir proposer d'autres dates de réservation.

→ **Les gagnants des Coffrets Ethiquable Spécial 20 ans (du 2<sup>e</sup> au 51<sup>e</sup> gagnants)** seront avisés par mail avec une demande de confirmation de leur coordonnées (nom, prénom, téléphone, adresse postale).

À réception de la confirmation des coordonnées, les gagnants recevront leur lot à leur domicile par transporteur.

Sans confirmation de coordonnées, le Coffret ne sera pas envoyé au gagnant. Les lots non réclamés à partir du 30/01/2024 seront considérés comme restant propriété de la Société organisatrice.

## **ARTICLE 8 – RÈGLEMENT**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement (ci-après le « Règlement »).

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, concernant les modalités et mécanismes du Jeu.

Le présent Règlement est disponible la page dédiée à l'adresse Internet : <https://www.ethiquable.coop/20ans> pendant toute la durée du Jeu.

## **Article 9 – LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

7.1. – La Société organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

7.2. – Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitablees ou si les gagnants ne peuvent être identifiés ni par leur nom, ni par leur adresse électronique, ni par leur numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver les gagnants indisponibles, qui ne pourront pas recevoir leur dotation.

7.3. – En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice.

7.4. – En aucun cas le nombre de dotations ne pourra dépasser les quantités annoncées dans le présent règlement.

7.5. – La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-délivrance du courrier électronique annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

7.6. La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards d'acheminement des dotations, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, ou de problèmes liés à la livraison des dotations. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable, et aucun recours ne pourra être engagé contre elle, en cas de survenance d'événements indépendants de sa volonté ou de force majeure et privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain.

7.7. La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsables au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site

ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau ou dû à des actes de malveillances.

## **ARTICLE 10 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES**

Le Jeu est soumis au droit français. Tout différend né à l'occasion de ce Jeu pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.

## **ARTICLE 11 : DONNÉES PERSONNELLES**

Pour participer au Jeu, les Participants doivent obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de cette participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des dotations. Elles seront conservées pour cette finalité pendant la durée nécessaire à cette finalité, soit pendant la durée du jeu plus 6 mois.

Les données personnelles ne pourront être transmises à des tiers pour des finalités commerciales qu'avec l'accord exprès du Participant.

Conformément à la réglementation sur les données personnelles, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en indiquant son nom, prénom, e-mail et adresse et en contactant la Société organisatrice par voie postale à ETHIQUABLE • 83 avenue Philippe Auguste • 75011 Paris ou par email : [partageons@ethiquable.coop](mailto:partageons@ethiquable.coop)

Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de la demande.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.